



## **Compte rendu du Conseil Municipal Séance du 13 octobre 2020**

Date de la convocation du Conseil municipal : 06/10/2020

**Présents** : France BEUPRE, Michelle BEULAY, Emilie BROCHARD, Laurent CHANDIVERT, Bastien DESCLOUX, François-Michel GEST, Julie MAGOT, Jean Marc MORETTI, Michel POTIEZ, Charlène DIDE, Claire MOREIRA, Etienne SOLLIER et Martine TOURNOIS

Excusée : Cécile MEUBLAT-GIRARDIN

Procurations : Cyril GENOT a donné procuration à Jean Marc MORETTI

**Secrétaire de séance** : Claire MOREIRA

*Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h*

Le conseil municipal approuve le compte-rendu du 14 septembre 2020.

### **1) Commission révision listes électorales**

Le maire informe les membres présents que suite aux dernières élections municipales il est nécessaire de renouveler la liste des membres de la commission de révision des listes électorales. Le maire rappelle les règles de présentation et demande aux membres présents qui souhaite y participer.

Après concertation la liste est établie comme suit :

Conseiller municipal titulaire : Martine TOURNOIS

Conseiller municipal suppléant : Bastien DESCLOUX

Délégué de l'administration : Marie Claire BRIANT née SAMSON

Délégué de l'administration suppléant : André PAVIE

Délégué du Président du TJ : Yves JOUANNEAU

Délégué du Président du TJ suppléant : Marie Etchegaray

### **2) Commission Communale des Impôts Directs**

Le Maire indique qu'une nouvelle la liste des membres à proposer pour la CCID doit être établie.

M. Cyrille Genot et Mme Amélie Avignon se sont déjà proposés.

M. Gest, Mme Tournois, M. Chandivert et Mme Moreira se portent candidats également.

En cas de liste incomplète le Directeur départemental des Finances publiques sera amené à désigner d'office des commissaires conformément à la loi.

### **3) Admissions en non-valeur**

Le maire fait état des dettes non recouvrées qui concernent essentiellement la cantine et la garderie. Il rappelle que le Trésorier est dans l'incapacité de recouvrer ces dettes et qu'il est à ce titre nécessaire de procéder à une admission en non-valeur. Le montant total de ces dettes est de 133 euros pour 9 redevables.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à la majorité des voix, soit 14 voix pour, accepte cette proposition.

#### **4) Tarif Festillesime**

Le maire rappelle que lors du dernier conseil municipal il avait été décidé d'organiser une représentation en mars avec la Compagnie du Hasard. Ce spectacle étant subventionné par le Département, l'entrée ne peut pas être gratuite.

Il propose un tarif d'entrée à 2 € par personne et gratuit pour les enfants jusque 11 ans inclus.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à la majorité des voix, soit 14 voix pour, accepte cette proposition.

#### **5) Création d'un poste aux espaces verts**

Le maire indique qu'un jeune a effectué un stage au sein des espaces verts.

Le maire propose aux membres présents d'ajouter à l'ordre du jour la création d'un poste d'apprenti aux espaces verts afin d'offrir une formation qualifiante à ce jeune. Le coût de la formation au sein du CFA sera pris en charge à hauteur de 50% par le CNFPT et sa rémunération à 80% par le FIPHFP.

Le maire rappelle le rôle primordial des collectivités territoriales dans l'accompagnement des jeunes et dans leur insertion dans le monde du travail.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à la majorité des voix soit 13 pour décide :

De créer un poste d'apprenti aux espaces à temps complet par la voie de l'alternance

Autorise le maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

#### **6) Représentants aux diverses commissions et organismes extérieurs.**

Le maire indique que la liste des représentants aux diverses commissions est à présent actée et qu'il reste le référent à l'ATD 41 à nommer. M. Sollier se propose.

Le maire indique qu'une délibération reprendra l'ensemble de ces nominations et sera adressée en Préfecture.

#### **7) Affaires diverses**

- Le maire prend la parole

Il évoque l'affaire qui l'opposait à un administré de la commune lors des dernières élections municipales. A sa grande surprise, après que l'affaire a été rejetée en première instance, il s'est vu condamné à verser 500 euros par le Tribunal Administratif.

Le maire a reçu le soutien de nombreux maires du département qui lui ont conseillé de ne pas en rester là.

Le maire précise que d'autres sujets plus importants sont à traiter et qu'il a décidé de clore cette malheureuse histoire.

⇒ Cycle de l'eau :

Le maire rappelle que la compétence eau a été reprise par l'Agglomération de Blois.

Cela implique un lissage du tarif de l'eau potable et de l'assainissement sur plusieurs années avec pour conséquence une augmentation des tarifs.

- **Etienne Sollier prend la parole**

⇒ Aménagement RD 50 ; phase de test.

Il indique qu'une réunion a eu lieu avec l'ATD pour l'aménagement et la sécurisation de la RD 50. Des essais auront lieu pour ensuite décider du meilleur aménagement possible.

⇒ Travaux d'installation de la fibre

Il précise qu'il va revoir avec l'entreprise Circet l'installation des poteaux pouvant accueillir la fibre.

⇒ Villévry

Un aménagement a été réalisé pour sécuriser une habitation des passages de camions et tracteurs.

- **Bastien Descloux prend la parole**

Il déplore qu'une mini pelle ait été laissée dans un virage route du parc.

Le maire précise que l'entreprise a été contactée pour remédier à ce problème.

- **Laurent Chandivert**

Il demande si un planning de raccordement des particuliers à la fibre existe.

Le maire précise que d'ici la fin de l'année les premiers raccordés devraient être ceux dont les câbles sont enterrés. Claire Moreira précise que les délais des opérateurs pour raccorder les particuliers à leur habitation devraient varier selon le prestataire.

Le maire précise que le coût d'enfouissement des réseaux est considérable et que seules les parties déjà enterrées le resteront.

- **Michel Potiez**

Evoque le prochain bulletin municipal.

Il rappelle que le prochain repas des aînés n'aura pas lieu pour raisons sanitaires.

Une discussion s'engage sur la possibilité d'offrir un panier garni aux plus anciens.

Il est décidé que la commission loisir s'occupe de cette décision.

- **Martine Tournois fait un résumé des actions du Pays des Châteaux.**

Le maire indique qu'elle est la référente du CIAS de Blois

- **Le maire indique que la rentrée scolaire s'est bien passée.**

Recrutement de trois nouveaux agents (un agent étant en arrêt)

La nouvelle classe refaite donne entière satisfaction.

Défilé du 11 novembre : sera en comité restreint comme pour le 8 mai.

La date du prochain conseil municipal sera le 9 novembre.

La séance est levée à 21h05

**Jean-Marc MORETTI**  
Maire



**Claire MOREIRA**